

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2763

7 octobre 2014

SOMMAIRE

2C Rénovation S.à r.l.	132578	European Retail Income Venture S.C.A.	
3 Si Re Holding S.A.	132583	132581
Accession Fund Holding Beta S.à r.l.	132582	HMS S.A.	132580
Accharius Invest S.A.	132585	I.B.F. Informatique Bancaire et Financière	
A.I. Asesoria de Inversiones S.A.	132588	S.A., SPF	132579
AIEREF Holding 1 S.à r.l.	132590	Lazard Wealth Management Europe S.à	
A.L.L. Management S.A.	132593	r.l.	132621
Alpstar Capital Europe S.C.A.	132589	Mosella Invest S.A.	132583
Altice Holdings S.à r.l.	132581	Multicasting Technologies S.A.	132582
AM Investment Management S.A.	132586	Ontex I S.à r.l.	132583
Amo Investments	132586	prevent projects S.à r.l.	132588
Aon Services Luxembourg & Co S.C.A. ..	132585	Project Shift (Luxembourg) S.à r.l.	132590
Arachy Private S.A. SPF	132582	Salisbury Kard S.à r.l.	132584
Atlantik S.A.	132585	SGC International S.A.	132579
Augur Financial Holding III S.A.	132584	SHAFT INVEST S.A. société de gestion de	
b2s S.à r.l.	132583	patrimoine familial	132579
Cactus S.A.	132587	Sif S.A.	132578
Café Eiffel Luxembourg	132587	Sim Investments S.A.	132620
Café New Espresso S.à r.l.	132587	Société Financière et Industrielle de	
Capula Luxembourg Limited	132586	l'Ouest	132589
Castel JV S.à r.l.	132586	Surrey Healthcare Investments	132589
Cippango S.A.	132591	TPG Village, S.à r.l.	132578
Compagnie Luxembourgeoise Immobiliè-		Unigestion Secondary Opportunity III,	
re	132588	SCA-SICAV-SIF	132609
Constance Holding S.A. SPF	132588	VC SolEs Invest S.à.r.l.	132580
C-Quadrat SMN Sicav	132584	Vehuah S.A.	132585
CS Invest 2 Luxembourg S.à r.l.	132601	Vendor S.A.	132589
DM Industrie S.A.	132593	Vinz, s.à r.l.	132580
Dragonfly Finance S.à r.l.	132610	Vitalia Midco S.à r.l.	132578
Droia Invest S.A.	132595	Voyages Ecker S.à.r.l.	132580
ECF Edinburgh Car Park S.à r.l.	132581	Vuelta Direct Holdings S.à r.l.	132590
Europa Quartz S.à r.l.	132581	Zerno S.A.	132578

Zerno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 34, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 52.109.

Les comptes annuels - exercices 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014120454/9.

(140137434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

2C Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 176.251.

Les Comptes Annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014120458/9.

(140138512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

TPG Village, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.017.003,75.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Village, S.à r.l.

Référence de publication: 2014120357/10.

(140137398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Vitalia Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.600.

Les comptes annuels de la société Vitalia Midco S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120388/10.

(140137953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Sif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 33.903.

Il résulte de l'extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SIF SA qui s'est tenue à Luxembourg le 29 décembre 2013

Résolution unique:

L'assemblée générale décide de nommer nouveau commissaire au compte Sabri Soualmia né le 15 juillet 1982 à Metz, France et résident professionnellement au 5 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg en remplacement de la société Alter Audit Sàrl Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 05 Août 2014.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Référence de publication: 2014123179/16.

(140140905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

SHAFT INVEST S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 28.141.

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 31 juillet 2014, et suite à la démission de de Monsieur Guy BAUMANN, Monsieur Stanislas BUNETEL, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au poste d'Administrateur.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 04 août 2014.

Pour: SHAFT INVEST S.A, société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014123175/17.

(140140927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

I.B.F. Informatique Bancaire et Financière S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 30.538.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2011

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement de la société BDO Compagnie Fiduciaire, la société BDO TAX & ACCOUNTING SA. (ayant son siège social 2 avenue Charles de Gaulle à L- 1653 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147571), commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014124806/18.

(140141762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

SGC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.684.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 23 juillet 2014

- Conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 2014, il a été décidé d'accepter la démission, avec effet au 23 juillet 2014, de Fin-Contrôle SA de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'Assemblée a décidé de nommer FISCOGES, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass, en tant que commissaire aux comptes avec effet au 23 juillet 2014 et ce jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

- De même, l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 2014 a décidé d'accepter la démission de Monsieur Marc LIMPENS de son mandat d'Administrateur B de la Société avec effet au 23 juillet 2014.

L'Assemblée a décidé de nommer Madame Isabelle SCHUL, ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B avec effet au 23 juillet 2014 et ce jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGC INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014123173/19.

(140140415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Voyages Ecker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 64.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014120390/10.

(140137613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**VC SolEs Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 1^{er} août 2014

Référence de publication: 2014120398/10.

(140139177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Vinz, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 92.425.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014120412/10.

(140137894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**HMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 105.430.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l., société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- De nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement 50, rue Charles Martel 1^{er} étage, L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014124798/22.

(140141471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Europa Quartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014121295/10.

(140139657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Altice Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.906.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122101/11.

(140140571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

European Retail Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.566.

Rectificatif du dépôt effectué en date du 4 août 2014 sous la référence L140138979

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Income Venture S.C.A.

Référence de publication: 2014121300/12.

(140139920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

ECF Edinburgh Car Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 148.688.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2014

1. M. Richard James a démissionné de son mandat en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014.
2. Mme. Nicola Hordern, avec adresse au 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Grande-Bretagne, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.
3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Madame Nicola Hordern
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014121304/21.

(140139233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Arachy Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 161.694.

Par décision du Conseil d'administration du 04 août 2014:

KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L -2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ARACHY PRIVATE S.A. SPF; Monsieur Raphaël EBER, 42 rue de la Vallée, L -2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Baumann, démissionnaire.

Luxembourg, le 04 août 2014.

Pour: ARACHY PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014122143/17.

(140140431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Multicasting Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 94.581.

Décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 juillet 2014

La démission de Monsieur Theodore J. FISHER avec effet au 1^{er} juin 2014 est acceptée.

Monsieur Claude LEVY, demeurant professionnellement à F-93400 Saint Ouen, 11 rue Charles Schmidt, a été nommé nouvel administrateur de la société pour une durée de 6 ans.

FIDUCIA AUDIT S. à r. l. (RCS Luxembourg B 180.814) ayant son siège social au 8 rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une durée de 6 ans en remplacement de WOOD APPLETON OLIVER AUDIT S. à r. l. (en dissolution) qui avait démissionné en 2005.

Pour extrait conforme

Pour MULTICASTING TECHNOLOGIES SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014124965/18.

(140141629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Accession Fund Holding Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 103.163.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société au 04 Août 2014:

a) qu'a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée avec effet au 4 Août 2014:

Mme. Melina WENNER, ayant son domicile professionnel à 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg;

b) qu'a été accepté la démission du gérant avec effet au 4 Août 2014:

GLL Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, ayant son domicile à 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro R.C.S. B165993;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 Août 2014.

Jörg Fuchs

Gérant

Référence de publication: 2014122113/19.

(140141260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

3 Si Re Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 165.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120461/9.

(140138452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

b2s S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 131, rue des Muguets.
R.C.S. Luxembourg B 113.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120958/9.

(140138764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Ontex I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 153.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014124984/14.

(140142159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Mosella Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 173.917.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 27 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- Les administrateurs M. Hendrik H.J. KEMMERLING (catégorie B) et M. Rob SONNENSCHNEIN (catégorie B) sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l. (catégorie B), société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- De nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Patrick THIERS, Président et administrateur catégorie A, né le 05 Février 1961 à Kortrijk (Belgique), domicilié professionnellement 1 Stuivenbergstraat 9790 B- Wortegem Petegem.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014124961/22.

(140142073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Augur Financial Holding III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 140.025.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. Juli 2014.

AUGUR Financial Holding III S.A.

Lothar Rafalski / Diane Wolf

Référence de publication: 2014120990/13.

(140139692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

C-Quadrat SMN Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 167.483.

Extrait des décisions prises par voie d'une résolution circulaire en date du 15 juillet 2014

En date du 15 juillet 2014, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Alexander Svoboda en qualité d'Administrateur avec effet au 31 juillet 2014,
- de nommer Monsieur Roland Gollenbeck, 16-18 Rotenturmstrasse, 1010 Vienne, Autriche en qualité d'Administrateur avec effet au 1^{er} août 2014 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour C-QUADRAT SMN SICAV

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014121088/16.

(140138846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Salisbury Kard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 167.940.

EXTRAIT

En date du 21 juillet 2014 et avec effet au 30 juillet 2014, l'associé unique de la société a décidé:

- de transférer le siège social de la société au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
- de mettre fin au mandat de gérant de la société assumé par M. Georges Scheuer;
- de mettre fin au mandat de gérant de la société assumé par Mme. Virginie Deconinck;
- de nommer comme nouveau gérant M. Grégory Centurione, né le 22 décembre 1972 à Etterbeek, Belgique et demeurant professionnellement au 89A, rue Pafebruch, L-8308, Capellen, Luxembourg, pour une durée indéterminée.

En date du 22 juillet 2014 et avec effet au 30 juillet 2014, l'associé unique de la société a décidé de nommer comme nouveau gérant Mme. Annick Mayon, née le 4 septembre 1977 à Bastogne, Belgique et demeurant professionnellement au 89A, rue Pafebruch, L-8308, Capellen, Luxembourg, pour une durée indéterminée.

La Société prend également acte que:

- l'adresse de l'associé unique, M. PALLEY Simon Dan, comporte une erreur orthographique et doit être rectifiée comme suit: 14, Prince Albert Road, GB-NW1 7SR Londres, United-Kingdom;
- le nom et le prénom du gérant M. PALLEY Simon Dan, doivent être rectifiés comme suit:

Nom: PALLEY, Prénom(s): Simon Dan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014123124/25.

(140140758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Vehuiah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.095.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2014.
Référence de publication: 2014120403/10.
(140137689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Atlantik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 170.670.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
(conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} août 2014.
Atlantik S.A.
J.L. de Zwart
Director C
Référence de publication: 2014120987/14.
(140139293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Accharius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 36.017.

Constituée le 22 janvier 1991 pardevant Me André Schwachtgen en remplacement de Me Franck Baden matricule 1991
40 000 486
Le bilan au 31 décembre 2011, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre
2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la société
Accharius Invest S.A.
Signature
Référence de publication: 2014121003/15.
(140139191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Aon Services Luxembourg & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 146.352.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 juillet 2014
L'Assemblée décide de nommer comme réviseur
ERNST & YOUNG
7, rue Gabriel Lippmann Parc d'Activité Syrdall 2
L-5365 Münsbach
Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice
se terminant le 31 décembre 2014.
AON Services Luxembourg & CO S.C.A.
Référence de publication: 2014120983/15.
(140140064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

AM Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 163.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 et la distribution des dividendes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014121022/10.

(140139490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Amo Investments, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 181.146.

Il est à noter la démission de Madame Boughaba Habiba de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 07 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.*Mandataire*

Référence de publication: 2014121025/13.

(140139615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Capula Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.145.

Veillez prendre note du changement de l'adresse de l'associé suivant:

M. Yan Huo

8, Lancelot Place

SW7 1DR London

Royaume-Uni

Luxembourg, le 1^{er} Août 2014.*Pour Capula Luxembourg Limited*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014121094/15.

(140139089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Castel JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.707.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 1^{er} août 2014 les associés de la Société ont décidé de nommer Sandra Scheffen, née le 24 janvier 1984 à Luxembourg, Luxembourg et résidant professionnellement au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 juillet 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mélanie Leist

Gérant

Référence de publication: 2014121096/16.

(140139845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Café Eiffel Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122295/9.

(140140583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Café New Espresso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 15, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122296/10.

(140140139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Cactus S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 65.282.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 28 mai 2014

Sont nommés administrateurs:

- | | |
|--|--|
| - Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur-Délégué |
| - Monsieur Laurent SCHONCKERT,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur-Directeur |
| - Madame Doris LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employée privé,
Administratrice |
| - Madame Danielle LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Femme au foyer,
Administratrice |
| - Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur |
| - Monsieur Laurent TURPING,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur |

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014122294/35.

(140140689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

prevent projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 122.077.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120962/9.

(140140038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

A.I. Asesoria de Inversiones S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120963/9.

(140138922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Constance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.522.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 266 du 19 septembre 1986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014122348/14.

(140140312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Compagnie Luxembourgeoise Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.237.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 2 avril 2014:

1. Les associés ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Jacques NINANNE en tant qu'administrateur.
2. Les associés ont décidé la prolongation du mandat d'administrateur de Monsieur Fernand PESCH, né le 22 février 1938 à Luxembourg, domicilié à 28, Route de Holzem, L - 8232 MAMER, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.
3. Les associés ont décidé la prolongation du mandat d'administrateur de Monsieur Renaud BENTEGEAT, né le 2 août 1953 à Bordeaux (F), domicilié à 47, Boulevard Beaumarchais, F - 75003 PARIS, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.
4. Les associés ont décidé de nommer comme administrateur Monsieur Robert DOCKENDORF, né le 20 juillet 1949 à Esch-sur-Alzette, domicilié à 8, rue des Champs, L - 4981 RECKANGE-SUR-MESS, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Paul Laplume

Référence de publication: 2014122347/22.

(140140834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Vendor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 5.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014120404/10.

(140137739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Alpstar Capital Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 154.570.

Le Bilan du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120978/10.

(140139004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Société Financière et Industrielle de l'Ouest, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.903.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 24 juillet 2014

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Mademoiselle Céline JULIEN de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014121934/13.

(140139877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Surrey Healthcare Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.700,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.014.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 18 juillet 2014, a renouvelé les mandats des gérants:

- Stéphane KOFMAN, gérant de catégorie A, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.
- Karen DEAL, gérant de catégorie A, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.
- Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Manuel HACK, gérant de catégorie B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour SURREY HEALTHCARE INVESTMENTS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014121957/21.

(140139291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

AIEREF Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 244.410,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 169.661.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01 August 2014.

Référence de publication: 2014121009/10.

(140139512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Project Shift (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROJECT SHIFT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014121828/11.

(140139254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Vuelta Direct Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 188.816.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2014

En date du 28 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Javier VALLS, né le 25 juin 1968 à Barcelone, Espagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 21st Century Building, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 28 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Carlos SCHMIDT, né le 14 mai 1975 à Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 2000, Avenue of the Stars, 12th Floor, Los Angeles, CA 90067, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 28 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Hiroyuki Rex SATO, né le 3 janvier 1961 à Kanagawa, Japon, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 28 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Christian REYNTJENS, né le 9 janvier 1975 à Saint-Germain-en-Laye, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: York Capital Management Europe (UK) Advisors LLP, 23 Savile Row, Londres W1S 2ET, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 28 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Garvan Rory PIETERS, gérant A

- Monsieur Javier VALLS, gérant A

- Monsieur Carlos SCHMIDT, gérant A

- Monsieur Hiroyuki Rex SATO, gérant B

- Monsieur Christian REYNTJENS, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Vuelta Direct Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014120391/33.

(140138582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Cippango S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, Boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 188.413.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-HUIT JUILLET.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «Cippango S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 188413, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société n'ont jamais été modifiés jusqu'à ce jour.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alberto MORANDINI, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Cristine ASTGEN, employée, avec adresse professionnelle au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Mademoiselle Laura HEINEN, employée, avec adresse professionnelle au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 2.581.000,-) par l'émission de deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions Nouvelles»);

2. Souscription à toutes les Actions Nouvelles et libération intégrale par MIA FIDUCIARIA SRL par apport en nature consistant en l'apport de toutes les actions qu'elle détient dans la société italienne «Scoiattolo s.r.l.», ayant son siège au 27, via d'Azeglio (Registre de Bologne n° 02369381203, n° REA: BO - 434128), correspondant aux 100 % des actions de cette société;

3. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur des actions apportées et rapport sur l'apport en nature;

4. Modification de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société.

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 2.581.000,-) par l'émission de deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes «Actions Nouvelles».

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription de ces deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) nouvelles actions par MIA FIDUCIARIA SRL, une société ayant son siège social à Viale Aventino 89, CAP 00153 Rome (RM), Italie, inscrite au registre de commerce de Rome sous le numéro 04191841008, ici représentée par Madame Cristine ASTGEN, prénommé/e, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juillet 2014.

Souscription - Libération

Les deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000,-) nouvelles actions ont été souscrites et libérées intégralement comme suit:

MIA FIDUCIARIA SRL, déclare par l'intermédiaire de son mandataire prénommé, souscrire à la totalité des deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) nouvelles actions, et les libérer par apport en nature de toutes les actions qu'elle détient de la société italienne «Scoiattolo s.r.l.», ayant son siège au 27, via d'Azeglio (Registre de Bologne n° 02369381203, n° REA: BO - 434128), correspondant au 100% des actions formant le capital de cette société.

La valeur totale de cet apport en nature est évaluée à deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,-).

Cette estimation a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, rapport établi par «Artemis Audit & Advisory», ayant son siège social au 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B166716, en la personne de Someya Qalam, réviseur d'entreprises agréé, établi à Luxembourg le 24 juillet 2014, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Effectivité de l'apport

La société MIA FIDUCIARIA SRL précitée, par le biais de son mandataire, déclare que:

- elle est la seule propriétaire des parts sociales apportées et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- toutes les formalités restantes sont en cours dans le pays où se situe la participation apportée dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Dans sa version anglaise

« **Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is set at TWO MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-ONE THOUSAND EURO (2,581,000.- EUR) represented by TWO MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-ONE THOUSAND (2,581,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.»

Dans sa version française

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (2.581.000.- EUR) représenté par DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE (2.581.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à EUR 3.100,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MORANDINI, C. ASTGEN, L. HEINEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 juillet 2014. Relation: RED/2014/1705. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014125389/105.

(140142681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

**A.L.L. Management S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. DM Industrie S.A.).**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 126.068.

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DM INDUSTRIE S.A.» établie et ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1076 du 6 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 126068.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Roger ARRENS-DORFF, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1463 du 12 juin 2012.

La séance est ouverte à 15.10 heures sous la présidence de Monsieur Mohamed AMMIALI, directeur commercial, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 24, avenue de la Gare.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alain LEMAIRE, chef de chantier, demeurant à L-2430 Luxembourg, 19, rue Michel Rodange.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Noyri LAROSSI, directeur technique, demeurant à L-2430 Luxembourg, 19, rue Michel Rodange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination de la société en «A.L.L. MANAGEMENT S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

2.- Changement de l'objet social de la société en SOPARFI et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.

3.- Modification du dernier alinéa de l'article 7 des statuts relatant l'engagement de la société.

4.- Révocations des administrateurs en fonction et nominations de 3 nouveaux administrateurs.

5. Révocation de l'administrateur-délégué en fonction et nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

6.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «DM INDUSTRIE S.A.» en «A.L.L. MANAGEMENT S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de «A.L.L. MANAGEMENT S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société en société de participation financière, de sorte que l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 7 des statuts relatant l'engagement de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale nomme trois nouveaux administrateurs à savoir:

a) Monsieur Youcef DERGUIANI, comptable, né le 09/08/1974 à Hayange (France) et demeurant à F-57290 Fameck, 16, rue François de Wendel.

b) La société OLEA CAPITAL INVEST S.A., ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B77.619, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Abdel Hamid DERGUIANI, né à Thionville (France) le 19 octobre 1969, demeurant à F-57290 Fameck, 1, rue de Verdun.

c) La société EUROFLUID INVEST SA, ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B186.117, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Youcef DERGUIANI, né le 09/08/1974 à Hayange (France) et demeurant à F-57290 Fameck, 16, rue François de Wendel.

La durée du mandat des administrateurs expirera en 2020.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer l'administrateur-délégué actuellement en fonction et lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale nomme nouvel administrateur-délégué de la société:

Monsieur Youcef DERGUIANI, comptable, né le 09/08/1974 à Hayange (France) et demeurant à F-57290 Fameck, 16, rue François de Wendel.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

132595

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: AMMIALI, LEMAIRE, LAROUSSE, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/07/2014. Relation: EAC/2014/10575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 août 2014.

Référence de publication: 2014124671/121.

(140141529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Droia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.546.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE PREMIER AOÛT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée» ou l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société anonyme DROIA INVEST S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182546 (la «Société»).

La société a été constituée suivant acte dressé en date du 11 décembre 2013 par-devant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°151 du 17 janvier 2014. Les Statuts ont été modifiés en date du 22 mai 2014 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Madame Joke Vereecken, demeurant professionnellement au Boechoutlaan 221, à B-1853 Strombeek-Bever.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Gruselle, demeurant professionnellement au 44, Bd Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe Roch demeurant professionnellement au 44, Bd Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Annulation de la valeur nominale des 1.212 actions existantes.
 2. Échange des 1.212 actions existantes contre 130.000 actions sans désignation de valeur nominale.
 3. Création de trois catégories d'actions et deux classes d'actions: les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B et les Actions Préférentielles de Classe B.
 4. Requalification des 130.000 actions existantes en 130.000 Actions Ordinaires de Classe A, toutes les actions restant la propriété de l'Actionnaire Unique.
 5. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 554.723,08 afin de le faire passer du montant actuel de EUR 3.393.600,00 à EUR 3.948.323,08 par l'émission de 21.250 nouvelles Actions Préférentielles de Classe B.
 6. Souscription et libération en numéraire de 7.500 nouvelles Actions Préférentielles de Classe B sans désignation de valeur nominale par la société S.D.M. Services Development Management, ayant son siège social au 22, Drukkerijstraat, bus 2101, B-2000 Anvers, étant entendu qu'un montant complémentaire de EUR 7.304.215,39 sera alloué au compte prime d'émission;
- Souscription et libération en numéraire de 5.000 nouvelles Actions Préférentielles de Classe B sans désignation de valeur nominale par la société IHL, ayant son siège au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, étant entendu qu'un montant complémentaire de EUR 4.869.476,92 sera alloué au compte prime d'émission;
- Souscription et libération en numéraire de 5.000 nouvelles Actions Préférentielles de Classe B sans désignation de valeur nominale par Monsieur Ronald Van Camp, domicilié au 2, Torenlei, B-2950 Kappelen, étant entendu qu'un montant complémentaire de EUR 4.869.476,92 sera alloué au compte prime d'émission;

Souscription et libération en numéraire de 2.500 nouvelles Actions Préférentielles de Classe B sans désignation de valeur nominale par la société Peter Bang Holding ApS, ayant son siège à Richelieus Alle 8, 2900 Hellerup, Danemark, étant entendu qu'un montant complémentaire de EUR 2.434.738,46 sera alloué au compte prime d'émission;

Souscription et libération en numéraire de 1.250 nouvelles Actions Préférentielles de Classe B sans désignation de valeur nominale par Madame Marie-Paule Desseaux, domiciliée à Hollaken 1, B-3150 Haacht, étant entendu qu'un montant complémentaire de EUR 1.217.369,23 sera alloué au compte prime d'émission.

7. Modification de l'article 5, alinéa 1, des Statuts, lequel se composera dorénavant comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à EUR 3.948.323,08 représenté par 130.000 Actions Ordinaires de Classe A et 21.250 Actions Préférentielles de Classe B, les actions des deux Classes étant sans désignation de valeur nominale.»

8. Ajout d'un cinquième alinéa à l'article 5 des Statuts, lequel se composera comme suit:

«Le capital social sera composé d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B et d'Actions Préférentielles de Classe B. Chaque Action donnera droit à une voix et aura les mêmes droits que les autres Classes d'Actions, sous réserve des dispositions ci-après.

Les Actions Préférentielles de Classe B donneront le droit de recevoir des dividendes et autres distributions comme si elles étaient déjà converties en Actions Ordinaires. Elles donneront également droit à une distribution préférentielle sur (x) le boni de liquidation de la Société après liquidation ou dissolution de la Société et (y) au produit de la vente dû par tout tiers sur la vente ou l'aliénation (partielle) des Actions Ordinaires et Préférentielles de la Société à ce tiers, chaque fois pour un montant par Action Préférentielle de Classe B (le «Montant Préférentiel») équivalant (i) au montant total de souscription souscrit en Actions Préférentielles de Classe B divisé par le nombre total d'Actions Préférentielles de Classe B au moment de l'augmentation de capital de la Société prévoyant l'émission d'Actions Préférentielles de Classe B, déduction faite (ii) des dividendes ou autres distributions totales reçus précédemment sur ces Actions Préférentielles de Classe B. Si le boni de liquidation ou le produit de la vente est insuffisant pour payer le Montant Préférentiel, la distribution sera réduite proportionnellement par Action Préférentielle de Classe B. Si le boni de liquidation ou le produit de la vente est suffisant, une fois que l'intégralité du Montant Préférentiel aura été payé aux titulaires des Actions Préférentielles de Classe B, le reste du boni de liquidation ou du produit de la vente sera distribué parmi les titulaires des Actions Ordinaires de Classe A et des Actions Ordinaires de Classe B jusqu'à ce que les titulaires des Actions Ordinaires de Classe A et B aient reçu des distributions totales par Action Ordinaire de Classe A et B équivalant aux distributions totales par Action Préférentielle de Classe B reçues par les titulaires des Actions Préférentielles de Classe B. À ce moment, les Actions Préférentielles de Classe B seront automatiquement converties en Actions Ordinaires de Classe B. Tout boni de liquidation ou produit de vente restant sera distribué proportionnellement parmi les Actions Ordinaires et Préférentielles. Les événements suivants seront considérés comme étant une liquidation, au choix de tout titulaire d'Actions Préférentielles de Classe B: (i) une fusion, une consolidation ou toute autre transaction ou série de transactions en vertu de laquelle les Actionnaires de la Société immédiatement avant la transaction ne possèdent plus la majorité des actions en circulation de l'entité qui survit après la ou les transaction(s) et (ii) la vente, la location ou la licence de l'intégralité ou de l'essentiel des actifs et/ou des droits de propriété intellectuelle de la Société.

Les Actions Préférentielles de Classe B peuvent être converties à tout moment, sur première demande écrite de leurs titulaires adressée au Conseil d'administration et avec effet à cette date, en Actions Ordinaires de Classe B sur base d'un taux de conversion initial d'une Action Ordinaire de Classe B pour chaque Action Préférentielle de Classe B. Les Actions Préférentielles de Classe B seront automatiquement converties en Actions Ordinaires de Classe B, à un taux de conversion initial d'une Action Ordinaire de Classe B pour chaque Action Préférentielle de Classe B, si et quand (x) la Société augmentera son capital par une augmentation de capital en numéraire souscrite par un ou plusieurs parties tierces d'un montant d'au moins EUR 30.000.000 et si la valeur de marché de la Société immédiatement avant une telle augmentation de capital s'élèvera à au moins EUR 320.000.000, ou si et quand (y) les Actions Préférentielles de Classe B ont reçu au total (en une ou plusieurs fois) des dividendes ou d'autres distributions s'élevant au montant souscrit.»

9. Suppression du troisième alinéa de l'article 6 des Statuts concernant la clause d'agrément, le droit de préemption, le droit de suite (drag-along right) et l'obligation de suite (tag-along right), et son remplacement par le texte qui se composera dorénavant comme suit: «Toute cession, sous quelque forme que ce soit, de toute Action Ordinaire ou Préférentielle, doit respecter les clauses limitatives concernant la cession d'Actions Ordinaires et Préférentielles, telles que prévues à la Section 7: «Cessions d'Actions» («Transfers of Shares») de la Convention d'Actionnaires («Shareholders' Agreement») datée du 29 juillet 2014 et signée entre les actionnaires existants et les souscripteurs des Actions Préférentielles de Classe B.»

10. Modification de l'article 7, alinéa 1, des Statuts, lequel se composera dorénavant comme suit:

«La Société sera administrée par un Conseil composé d'Administrateurs de Classe A et d'Administrateurs de Classe B». Le nombre d'Administrateurs composant le Conseil s'élèvera à six. Tant que les titulaires initiaux des Actions Préférentielles de Classe B ayant souscrit des Actions Préférentielles de Classe B à la date de l'augmentation de capital possèdent au moins 10 % de la totalité des Actions Ordinaires et Préférentielles, le Comité d'Investissement («Investor Committee»), tel que défini dans la Convention d'Actionnaires datée du 29 juillet 2014 et signée entre les actionnaires existants et les souscripteurs des Actions Préférentielles de Classe B) aura le droit de nommer certains de ses membres, y compris le Président du Comité d'Investissement, («Investor Chairman», tel que défini dans la Convention d'Actionnaires susmentionnée) comme Administrateur de la Société. Les titulaires d'Actions Ordinaires et Préférentielles désigneront

une personne de cette liste comme membre du Conseil («l'Administrateur Investisseur»). Le Comité d'Investissement pourra à tout moment demander la révocation et le remplacement de l'Administrateur Investisseur par vote à la majorité simple de ses membres. À la réception d'une telle demande du Comité d'Investissement, le Conseil devra convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires dès que possible, dans tous les cas dans un délai de 30 jours, pour décider de la révocation et du remplacement de l'Administrateur Investisseur.».

11. Ajout d'un troisième alinéa à l'article 9 des Statuts, lequel se composera comme suit:

«Tant que les titulaires initiaux d'Actions Préférentielles de Classe B à la date de l'augmentation du capital, possèdent au moins 10 % de la totalité des Actions Ordinaires et Préférentielles, les décisions suivantes du Conseil ne pourront pas être adoptées sans le vote affirmatif de l'Administrateur Investisseur:

(a) une décision concernant la création par DROIA S.A., une société régie par le droit des sociétés luxembourgeois, ayant son siège au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, d'un nouveau véhicule d'investissement, avant que tout le montant de l'augmentation de capital soit attribué, sauf si cette attribution a été confirmée par un expert du secteur désigné conjointement par DROIA S.A. et le Comité d'Investissement, auquel cas le vote affirmatif de l'Administrateur Investisseur ne sera plus requis;

(b) une décision concernant la juste valeur de marché des Actions en cas de demande de réinvestissement nécessitant une augmentation de capital par utilisation du capital autorisé de la Société, sauf si la juste valeur de marché des Actions a été déterminée conformément à la clause 5.8.2 de la Convention d'Actionnaires susmentionnée, auquel cas le vote affirmatif de l'Administrateur Investisseur ne sera plus requis;

(c) une décision concernant la cession, la licence ou la vente de l'intégralité ou de l'essentiel des actifs et/ou des droits de propriété intellectuelle de la Société ou d'une ou plusieurs filiales à DROIA S.A. ou à une société affiliée de DROIA S.A., qui n'est pas la Société ni l'une de ses filiales;

(d) une décision concernant l'investissement (par contribution au capital, prêt ou d'une autre manière) par la Société ou l'une de ses filiales, dans DROIA S.A. ou dans une société affiliée de DROIA S.A., qui n'est pas la Société ni l'une de ses filiales;

(e) toute décision concernant la proposition de dissoudre ou liquider la Société;

(f) la conclusion, la modification ou la résiliation d'accords et de transactions entre la Société ou l'une de ses filiales, d'un côté, et DROIA S.A. ou l'une de ses sociétés affiliées (autre que la Société ou l'une de ses filiales), de l'autre côté; ou

(g) une décision impliquant un investissement direct (par contribution au capital, prêt ou d'une autre manière) par DROIA S.A. ou l'un des actionnaires de DROIA S.A., dans une filiale.».

12. Ajout d'un troisième alinéa à l'article 21 des Statuts, lequel se composera comme suit:

«Tant que les titulaires initiaux d'Actions Préférentielles de Classe B à la date de l'augmentation de capital possèdent au moins 10 % de la totalité des Actions Ordinaires et Préférentielles, aucune décision concernant la dissolution ou la liquidation de la Société ne sera approuvée sans le vote affirmatif de la majorité des membres du Comité d'Investissement».

13. Modification de l'article 23 des Statuts, lequel se composera dorénavant comme suit:

«Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi coordonnée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et à toute convention spécifique conclue entre les parties sous seing privé.».

14. Nomination avec effet immédiat de Monsieur Luc Verelst, domicilié à rue Crêta Co 3a, 1936 Verbier (Suisse), et de la société Xia BVBA, ayant son siège social à Pontstraat 90, B-9831 Sint Martens Latem (Deurle), RPR (Gand) 0543.641.745, représentée par son représentant permanent Monsieur Bart VAN HOOLAND, comme nouveaux Administrateurs de catégorie A jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent douze (1.212) actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'échanger les mille deux cent douze (1.212) actions, chacune sans désignation de valeur nominale, toutes détenues par l'actionnaire unique de la Société, contre cent trente mille (130.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'instaurer des catégories d'actions comme suit: les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B et les Actions Préférentielles de Classe B, avec les droits relatifs à chaque catégorie d'actions fixés comme précisés au point 8 de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de requalifier les cent trente mille (130.000) actions sans désignation de valeur nominale représentatives de l'intégralité du capital social actuel de la Société, en cent trente mille (130.000) Actions Ordinaires de Classe A, étant entendu que toutes les Actions Ordinaires ainsi requalifiées restent la propriété de l'actionnaire unique actuel de la Société, à savoir la société DROIA S.A., R.C.S Luxembourg B170003.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cinq cent cinquante-quatre mille sept cent vingt-trois euros huit cents (EUR 554.723,08), en vue de le porter de son montant actuel s'élevant à trois millions trois cent quatre-vingt-treize mille six cents euros (EUR 3.393.600,00) au montant de trois millions neuf cent quarante-huit mille trois cent vingt-trois euros huit cents (EUR 3.948.323,08) par l'émission de vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) Actions Préférentielles de Classe B, chacune sans désignation de valeur nominale, assorties d'une prime d'émission globale de vingt millions six cent quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-seize euros quatre-vingt-douze cents (EUR 20.695.276,92).

L'Assemblée Générale décide d'admettre à la souscription et à la libération de cette augmentation de capital social les nouveaux souscripteurs comme ci-après énoncés:

Intervention - Souscription - Libération

L'intégralité des vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) actions préférentielles de Classe B, chacune sans désignation de valeur nominale, avec l'accord de l'actionnaire unique existant, a été entièrement souscrite et libérée comme suit:

1) Intervient ensuite aux présentes S.D.M. Services Development Management, une société de droit belge ayant son siège social au 22, Drukkerijstraat, bus 2101, B-2000 Anvers, ici représentée par M. Jean-Philippe Roch, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle déclare souscrire aux sept mille cinq cents (7.500) Actions Préférentielles de Classe B sans désignation de valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-quatre euros soixante et un cents (EUR 195.784,61) versé au compte capital de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de sept millions trois cent quatre mille deux cent quinze euros trente-neuf cents (EUR 7.304.215,39);

2) Intervient ensuite aux présentes IHL, une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 8, Rue Heine, L1720 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B105317, ici représentée par M. Jean-Philippe Roch, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle déclare souscrire aux cinq mille (5.000) Actions Préférentielles de Classe B sans désignation de valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent trente mille cinq cent vingt-trois euros huit cents (EUR 130.523,08) versé dans le compte capital de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions huit cent soixante-neuf mille quatre cent soixante-seize euros quatre-vingt-douze cents (EUR 4.869.476,92);

3) Intervient ensuite aux présentes Monsieur Ronald Van Camp, demeurant à Torenlei 2, B-2950 Kapellen, ici représenté par M. Jean-Philippe Roch, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare souscrire aux cinq mille (5.000) Actions Préférentielles de Classe B sans désignation de valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent trente mille cinq cent vingt-trois euros huit cents (EUR 130.523,08) versé dans le compte capital de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions huit cent soixante-neuf mille quatre cent soixante-seize euros quatre-vingt-douze cents (EUR 4.869.476,92)

4) Intervient ensuite aux présentes Peter Bang Holding ApS, une société de droit danois ayant son siège social à Richelieus Alle 8, 2900 Hellerup, Danemark, ici représentée par M. Jean-Philippe Roch, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle déclare souscrire aux deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B sans désignation de valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de soixante-cinq mille deux cent soixante et un euros cinquante-quatre cents (EUR 65.261,54) versé dans le compte capital de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre cents trente-quatre mille sept cent trente-huit euros quarante-six cents (EUR 2.434.738,46);

5) Intervient ensuite aux présentes Madame Marie-Paule Desseaux, demeurant à Hollaken 1, B-3150 Haacht, ici représentée par M. Jean-Philippe Roch, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare souscrire aux mille deux cent cinquante (1.250) Actions Préférentielles de Classe B sans désignation de valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-deux mille six cent trente euros soixante-dix-sept cents (EUR 32.630,77) versé dans le compte capital de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de un million deux cent dix-sept mille trois cent soixante-neuf euros vingt-trois cents (EUR 1.217.369,23).

L'Assemblée Générale décide que l'apport total de vingt et un millions deux cent cinquante mille euros (EUR 21.250.000,00) sera alloué pour un montant de cinq cent cinquante-quatre mille sept cent vingt-trois euros huit cents (EUR 554.723,08) au capital souscrit de la Société et pour un montant de vingt millions six cent quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-seize euros quatre-vingt-douze cents (EUR 20.695.276,92) au compte de prime d'émission.

La preuve de cette libération intégrale en numéraire de vingt et un millions deux cent cinquante mille euros (EUR 21.250.000,00) a été rapportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

L'actionnaire unique existant et les nouveaux actionnaires qui souscrivent à la présente augmentation de capital confirment que toutes les primes d'émission libérées seront comptabilisées à un poste de fonds propres au passif du bilan de la Société, constitueront une garantie pour toute partie tierce créancière, de la même façon que l'est le capital souscrit et libéré, et que toute distribution sous quelque forme que ce soit de ces primes d'émission sera soumise à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant selon les dispositions requises pour les modifications de Statuts telles que spécifiées à l'article 67-1 de loi coordonnée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Sixième résolution

Afin de mettre les Statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à trois millions neuf cent quarante-huit mille trois cent vingt-trois euros huit cents (EUR 3.948.323,08) représenté par cent trente mille (130.000) Actions Ordinaires de Classe A, chacune sans désignation de valeur nominale, et vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) Actions Préférentielles de Classe B, chacune sans désignation de valeur nominale.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter un cinquième alinéa à l'article 5 des Statuts de la Société, lequel se composera comme suit:

«Le capital social sera composé d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B et d'Actions Préférentielles de Classe B. Chaque Action donnera droit à une voix et aura les mêmes droits que les autres Classes d'Actions, sous réserve des dispositions ci-après.

Les Actions Préférentielles de Classe B donneront le droit de recevoir des dividendes et autres distributions comme si elles étaient déjà converties en Actions Ordinaires. Elles donneront également droit à une distribution préférentielle sur (x) le boni de liquidation de la Société après liquidation ou dissolution de la Société et (y) au produit de la vente dû par tout tiers sur la vente ou l'aliénation (partielle) des Actions Ordinaires et Préférentielles de la Société à ce tiers, chaque fois pour un montant par Action Préférentielle de Classe B (le «Montant Préférentiel») équivalant (i) au montant total de souscription souscrit en Actions Préférentielles de Classe B divisé par le nombre total d'Actions Préférentielles de Classe B au moment de l'augmentation de capital de la Société prévoyant l'émission d'Actions Préférentielles de Classe B, déduction faite (ii) des dividendes ou autres distributions totales reçus précédemment sur ces Actions Préférentielles de Classe B. Si le boni de liquidation ou le produit de la vente est insuffisant pour payer le Montant Préférentiel, la distribution sera réduite proportionnellement par Action Préférentielle de Classe B. Si le boni de liquidation ou le produit de la vente est suffisant, une fois que l'intégralité du Montant Préférentiel aura été payé aux titulaires des Actions Préférentielles de Classe B, le reste du boni de liquidation ou du produit de la vente sera distribué parmi les titulaires des Actions Ordinaires de Classe A et des Actions Ordinaires de Classe B jusqu'à ce que les titulaires des Actions Ordinaires de Classe A et B aient reçu des distributions totales par Action Ordinaire de Classe A et B équivalant aux distributions totales par Action Préférentielle de Classe B reçues par les titulaires des Actions Préférentielles de Classe B. À ce moment, les Actions Préférentielles de Classe B seront automatiquement converties en Actions Ordinaires de Classe B. Tout boni de liquidation ou produit de vente restant sera distribué proportionnellement parmi les Actions Ordinaires et Préférentielles. Les événements suivants seront considérés comme étant une liquidation, au choix de tout titulaire d'Actions Préférentielles de Classe B: (i) une fusion, une consolidation ou toute autre transaction ou série de transactions en vertu de laquelle les Actionnaires de la Société immédiatement avant la transaction ne possèdent plus la majorité des actions en circulation de l'entité qui survit après la ou les transaction(s) et (ii) la vente, la location ou la licence de l'intégralité ou de l'essentiel des actifs et/ou des droits de propriété intellectuelle de la Société.

Les Actions Préférentielles de Classe B peuvent être converties à tout moment, sur première demande écrite de leurs titulaires adressée au Conseil d'administration et avec effet à cette date, en Actions Ordinaires de Classe B sur base d'un taux de conversion initial d'une Action Ordinaire de Classe B pour chaque Action Préférentielle de Classe B. Les Actions Préférentielles de Classe B seront automatiquement converties en Actions Ordinaires de Classe B, à un taux de conversion initial d'une Action Ordinaire de Classe B pour chaque Action Préférentielle de Classe B, si et quand (x) la Société augmentera son capital par une augmentation de capital en numéraire souscrite par un ou plusieurs parties tierces d'un montant d'au moins EUR 30.000.000 et si la valeur de marché de la Société immédiatement avant une telle augmentation de capital s'élèvera à au moins EUR 320.000.000, ou si et quand (y) les Actions Préférentielles de Classe B auront reçu au total (en une ou plusieurs fois) des dividendes ou d'autres distributions s'élevant au montant souscrit.»

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer les alinéas 4 à 9 de l'article 6 des Statuts de la Société sous le libellé «Clause d'agrément - Droit de préemption - Droit de suite - Obligation de suite» concernant la clause d'agrément, le droit de préemption, le droit de suite (drag-along right) et l'obligation de suite (tag-along right), et décide de les remplacer par un nouvel alinéa qui se composera désormais comme suit:

«Toute cession, sous quelque forme que ce soit, de toute Action Ordinaire ou Préférentielle, doit respecter les clauses limitatives concernant la cession d'Actions Ordinaires et Préférentielles, telles que prévues à la Section 7: «Cessions d'Actions» («Transfers of Shares») de la Convention d'Actionnaires («Shareholders' Agreement») datée du 29 juillet 2014 et signée entre les actionnaires existants et les souscripteurs des Actions Préférentielles de Classe B.»

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des Statuts de la Société, lequel se composera dorénavant comme suit:

«La Société sera administrée par un Conseil composé d'Administrateurs de Catégorie A et d'Administrateurs de Catégorie B». Le nombre d'Administrateurs composant le Conseil s'élèvera à six. Tant que les titulaires initiaux des Actions Préférentielles de Classe B ayant souscrit des Actions Préférentielles de Classe B à la date de l'augmentation de capital possèdent au moins 10 % de la totalité des Actions Ordinaires et Préférentielles, le Comité d'Investissement («Investor Committee», tel que défini dans la Convention d'Actionnaires datée du 29 juillet 2014 et signée entre les actionnaires existants et les souscripteurs des Actions Préférentielles de Classe B) aura le droit de nommer certains de ses membres, y compris le Président du Comité d'Investissement, («Investor Chairman», tel que défini dans la Convention d'Actionnaires susmentionnée) comme Administrateur de la Société. Les titulaires d'Actions Ordinaires et Préférentielles désigneront une personne de cette liste comme membre du Conseil («l'Administrateur Investisseur»). Le Comité d'Investissement pourra à tout moment demander la révocation et le remplacement de l'Administrateur Investisseur par vote à la majorité simple de ses membres. À la réception d'une telle demande du Comité d'Investissement, le Conseil devra convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires dès que possible, dans tous les cas dans un délai de 30 jours, pour décider de la révocation et du remplacement de l'Administrateur Investisseur.»

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter un troisième alinéa à l'article 9 des Statuts de la Société, lequel se composera comme suit:

«Tant que les titulaires initiaux d'Actions Préférentielles de Classe B à la date de l'augmentation du capital, possèdent au moins 10 % de la totalité des Actions Ordinaires et Préférentielles, les décisions suivantes du Conseil ne pourront pas être adoptées sans le vote affirmatif de l'Administrateur Investisseur:

(a) une décision concernant la création par DROIA S.A., une société régie par le droit des sociétés luxembourgeois, ayant son siège au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, d'un nouveau véhicule d'investissement, avant que tout le montant de l'augmentation de capital soit attribué, sauf si cette attribution a été confirmée par un expert du secteur désigné conjointement par DROIA S.A. et le Comité d'Investissement, auquel cas le vote affirmatif de l'Administrateur Investisseur ne sera plus requis;

(b) une décision concernant la juste valeur de marché des Actions en cas de demande de réinvestissement nécessitant une augmentation de capital par utilisation du capital autorisé de la Société, sauf si la juste valeur de marché des Actions a été déterminée conformément à la clause 5.8.2 de la Convention d'Actionnaires susmentionnée à l'article 7, auquel cas le vote affirmatif de l'Administrateur Investisseur ne sera plus requis;

(c) une décision concernant la cession, la licence ou la vente de l'intégralité ou de l'essentiel des actifs et/ou des droits de propriété intellectuelle de la Société ou d'une ou plusieurs filiales à DROIA S.A. ou à une société affiliée de DROIA S.A., qui n'est pas la Société ni l'une de ses filiales;

(d) une décision concernant l'investissement (par contribution au capital, prêt ou d'une autre manière) par la Société ou l'une de ses filiales, dans DROIA S.A. ou dans une société affiliée de DROIA S.A., qui n'est pas la Société ni l'une de ses filiales;

(e) toute décision concernant la proposition de dissoudre ou liquider la Société;

(f) la conclusion, la modification ou la résiliation d'accords et de transactions entre la Société ou l'une de ses filiales, d'un côté, et DROIA S.A. ou l'une de ses sociétés affiliées (autre que la Société ou l'une de ses filiales), de l'autre côté; ou

(g) une décision impliquant un investissement direct (par contribution au capital, prêt ou d'une autre manière) par DROIA S.A. ou l'un des actionnaires de DROIA S.A., dans une filiale.»

Onzième résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter un troisième alinéa à l'article 21 des Statuts de la Société, lequel se composera comme suit:

«Tant que les titulaires initiaux d'Actions Préférentielles de Classe B à la date de l'augmentation de capital possèdent au moins 10 % de la totalité des Actions Ordinaires et Préférentielles, aucune décision concernant la dissolution ou la liquidation de la Société ne sera approuvée sans le vote affirmatif de la majorité des membres du Comité d'Investissement».

Douzième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 23 des Statuts de la Société, lequel se composera dorénavant comme suit:

«Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi coordonnée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et à toute convention spécifique conclue entre les parties sous seing privé.».

Treizième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat:

Monsieur Luc VERELST, né le 8 juin 1953 à Nijlen (Belgique), domicilié à rue Crêta Co 3a, 1936 Verbier (Suisse), et la société Xia BVBA, ayant son siège social à Pontstraat 90, B-9831 Sint Martens Latem (Deurle), RPR (Gand) 0543.641.745, représentée par son représentant permanent Monsieur Bart VAN HOOLAND,

comme nouveaux Administrateurs de Catégorie A jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés approximativement à EUR 9.000,00.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. VERECKEN, V. GRUSELLE, J.-P. ROCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 août 2014. Relation: RED/2014/1754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014127065/356.

(140143961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

CS Invest 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 189.285.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the first of August.

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Connaught Hill Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.298,

here represented by Ms Claire Guilbert, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in form of private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated herein-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “CS Invest 2 Luxembourg S.à r.l.” (hereafter the “Company”), governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries or other companies of its group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or the obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person of its group.

3.3. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.4. The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced on one or more occasions by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's shares are indivisible as only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in their dealings with the Company.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.3. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.4. A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be shareholder(s). If there is more than one manager, the managers form a board of managers.

7.2. The managers, and each of them, may be dismissed ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon the call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, or by facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager of the Company may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager of the Company as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Notwithstanding the previous sentence, all managers shall be physically present in Luxembourg in order to attend a meeting of the board of managers at least once a year.

9.7. In lieu of a meeting of the managers, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated.

IV. General meetings of shareholders

Art. 11. Powers and voting rights.

11.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

11.2. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding.

11.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 12. Form - Quorum - Majority.

12.1. If there are not more than twenty-five (25) shareholders the holding of general meetings is not required and resolutions by the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

12.3. Notwithstanding article 12.2 of these Articles, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Accounting Year.

13.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

13.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all of the Company's commitments and the indebtedness of the managers, the auditor(s) (if any) and shareholders to the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

14.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the prior financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and amounts to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers; and
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not affected.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of multiple shareholders, to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

16. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Connaught Hill Investments S.à r.l., as aforementioned, declares to subscribe for twelve thousand six hundred (12,600) shares in registered form, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), for the price of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by way of a contribution in cash so that the amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) is entirely allocated to the share capital.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Erwan LE BERRE, Managing Director, born on 17 November 1972 in Bourges, France, with business address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Mr Robert FABER, private employee, born on 15 May 1964 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Matthias LUECKER, CEO, born on 16 December 1968 in Darmstadt, Germany, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. The registered office of the Company is established at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in the case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorausgehenden Textes

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am ersten August.

Vor Uns, Maître Jean-Paul Meyers, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Connaught Hill Investments S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 178.298,

hier vertreten durch Frau Claire Guilbert, Avocat, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund einer schriftlich erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, dieser Urkunde zum Zweck der Registrierung als Anlage beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

Bezeichnung - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Bezeichnung. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung „CS Invest 2 Luxembourg S.à r.l.“ (nachstehend die „Gesellschaft“), die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung (nachstehend das „Gesetz“), sowie gegenwärtiger Satzung (nachstehend die „Satzung“), unterliegt.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Des Weiteren kann der Sitz durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2. Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführerrates der Gesellschaft errichtet werden. Sollte der Geschäftsführerrat der Gesellschaft beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die Verbindung derselben mit dem Ausland behindern würden oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse. Derartige provisorische Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der provisorischen Sitzverlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeglicher Form an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Schuldverschreibungen, Geldmarkteinlagen und andere Schuldtitel aller Art, sowie generell alle Wertschriften und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Gesellschaften jeder Art ausgegeben werden, durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder anderweitig erwerben. Sie kann an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht aller Gesellschaften oder Unternehmen teilnehmen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Bestands von Patenten oder anderen geistigen Eigentumsrechten jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeder Art aufnehmen, ausgenommen solche durch öffentliche Angebote. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierung, Schuldscheine, Anleihen und Schuldverschreibungen, sowie jede Art von Schuldtiteln und/oder Dividendenpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann an ihre Tochtergesellschaften oder andere der Unternehmensgruppe angegliederte Gesellschaften, einschließlich, jedoch nicht beschränkt auf, die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten und/oder Emissionen von Schuld- oder Dividendenpapieren. Die Gesellschaft kann ebenfalls in Bezug auf ihr gesamtes oder teilweises Vermögen Sicherheiten leisten; sie kann verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und Vereinbarungen und/oder den Verpflichtungen und Vereinbarungen jeder anderen Gesellschaft nachzukommen, und generell zu eigenem Nutzen und/oder zum Nutzen jeder anderen Gesellschaft oder Person der Unternehmensgruppe.

3.3. Der Zweck der Gesellschaft umfasst insbesondere den Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, den Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilien entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit Immobilien, einschließlich das direkte oder indirekte Halten von Beteiligungen an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften, die als Hauptaufgabe den Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, den Verkauf, die Verwaltung und /oder die Vermietung von Immobilien haben.

3.4. Die Gesellschaft wird nicht als alternativer Investmentfonds im Sinne des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds handeln und wird keine andere Tätigkeit ausüben, die der Aufsicht der Commission de Surveillance du Secteur Financier unterliegen würde. Die Gesellschaft wird insbesondere nicht aktiv ihre Anteile oder andere Wertpapiere (direkt oder indirekt) an Anleger vertreiben.

3.5 Die Gesellschaft darf alle Handels-, Finanz- und Gewerbetätigkeiten ausüben, die dazu bestimmt sind, ihren Gesellschaftszweck zu fördern oder die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Art. 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Dauer gegründet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch den Tod eines Gesellschafters oder mehrerer Gesellschafter, durch die zeitweilige Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder ähnliche Vorkommnissen, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen.

II. Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) und besteht aus zwölftausendsechshundert (12.600) Namensanteilen mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder, gegebenenfalls, durch die Gesellschafterversammlung in der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, erhöht oder reduziert werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1. Die Anteile der Gesellschaft sind unteilbar, da je Gesellschaftsanteil nur ein Eigentümer anerkannt wird. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft ernennen.

6.2. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Die Übertragung von Anteilen an Nicht-Gesellschafter unterliegt der vorherigen Zustimmung der Versammlung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten.

6.3. Eine Anteilsübertragung bindet die Gesellschaft oder Dritte nur im Falle einer Mitteilung an die Gesellschaft oder einer Zustimmung der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Luxemburger Code Civil.

6.4. Am Sitz der Gesellschaft wird gemäß den Bestimmungen des Gesetzes ein Anteilsregister aufbewahrt, das von jedem Gesellschafter, der dies verlangt, eingesehen werden kann.

6.5. Die Gesellschaft kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

III. Geschäftsführung - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführerrat.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, welche als solche durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, die ihre Amtszeit festlegt, ernannt werden. Der/die Geschäftsführer muss/müssen nicht Gesellschafter sein. Gibt es mehr als einen Geschäftsführer, bilden die Geschäftsführer einen Geschäftsführungsrat.

7.2. Die Geschäftsführer, und jeder einzelne von ihnen, können ad nutum vom Amt abgesetzt werden (ohne jeden Grund).

Art. 8. Vollmachten des Geschäftsführerrates.

8.1. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen unter den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, des Geschäftsführerrates, der unbeschränkte Vollmacht zu Handlungen im Namen der Gesellschaft und zur Genehmigung von Geschäften und Handlungen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen, hat.

8.2. Sondervollmachten und begrenzte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten vom alleinigen Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, von zwei beliebigen Geschäftsführern gemeinsam, an einen oder mehrere Vertreter übertragen werden, die keine Gesellschafter zu sein brauchen.

Art. 9. Verfahren.

9.1. Der Geschäftsführerrat tritt an dem Ort, der in den Einberufungsschreiben angegeben ist, so häufig, wie es den Interessen der Gesellschaft entspricht, oder auf Einberufung eines Geschäftsführers zusammen.

9.2. Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen.

9.3. Ein Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführerrates der Gesellschaft in einer Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, über die Sitzung rechtmäßig informiert worden zu sein und die Tagesordnung zu kennen. Es kann von jedem Mitglied des Geschäftsführerrates der Gesellschaft per Brief, Faksimile oder Email auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.

9.4. Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen.

9.5. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet sind.

9.6. Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle anderen verstehen und alle Teilnehmer können miteinander sprechen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Ungeachtet des vorhergehenden Satzes haben alle Geschäftsführer in Luxemburg mindestens einmal jährlich persönlich anwesend zu sein, um an einer Sitzung des Verwaltungsrates teilzunehmen.

9.7. Anstelle einer Sitzung der Geschäftsführer sind von allen Geschäftsführern unterzeichnete Zirkularbeschlüsse ebenso gültig und verbindlich wie Beschlüsse, die in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst wurden. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet, und schriftlich oder per Faksimile bestätigt werden.

Art. 10. Vertretung. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers, oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei beliebigen Geschäftsführern gebunden, sowie durch die alleinige oder gemeinsame Unterschrift durch jegliche Person(en), der/denen eine entsprechende Befugnis wirksam übertragen wurde/wird.

IV. Gesellschafterversammlungen

Art. 11. Vollmachten und Stimmrechte.

11.1. Ein etwaiger alleiniger Gesellschafter übt die Befugnisse aus, die der Generalversammlung gemäß dem Gesetz zustehen.

11.2. Die Anzahl der Stimmen jedes Gesellschafters richtet sich proportional nach der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile.

11.3. Jeder Gesellschafter kann eine natürliche oder juristische Person per Brief, Faksimile oder Email zu seinem Vertreter bestellen, um ihn bei den Gesellschafterversammlungen zu vertreten.

Art. 12. Form - Beschlussfähige Anzahl - Mehrheit.

12.1. Falls die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, sind Gesellschafterversammlungen nicht erforderlich und die Gesellschafter können ihre Entscheidungen durch Zirkularbeschluss fassen, dessen Text schriftlich, sei es im Original oder über Faksimile oder Email, an alle Gesellschafter geschickt wird. Die Gesellschafter geben ihre Stimme durch Unterzeichnung des Zirkularbeschlusses ab. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet werden, und per Brief oder per Faksimile bestätigt werden.

12.2. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

12.3. In Abweichung von Artikel 12.2 dieser Satzung erfordert eine Satzungsänderung und die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft die Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

V. Jahresabschluss - Gewinnausschüttungen

Art. 13. Geschäftsjahr.

13.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am ersten Januar eines Kalenderjahres und endet am einunddreißigsten Dezember des Kalenderjahres.

13.2. Am Ende jeden Geschäftsjahres der Gesellschaft hat der Geschäftsführerrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft, sowie das Inventar, einschließlich der Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, zu erstellen, mit einem Anhang, der alle Verpflichtungen der Gesellschaft und die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer, des oder der Rechnungskommissare (sofern vorhanden) und der Gesellschafter der Gesellschaft zusammenfasst.

13.3. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 14. Gewinnverteilung.

14.1. Der in den Jahreskonten aufgeführte Bruttogewinn der Gesellschaft, nach Abzug der Allgemeinkosten, Tilgungen und Kosten, stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Die Gesellschafterversammlung kann nach freiem Ermessen über den Überschuss verfügen. Insbesondere kann sie den Gewinn zu einer Dividendenzahlung freigeben, sie der Rücklage zuführen oder als Saldo vortragen.

14.3. Jederzeit können Zwischendividenden unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- (i) ein Kontenauszug oder ein Inventar oder Bericht wird vom Geschäftsführerrat erstellt;
- (ii) dieser Kontenauszug, dieses Inventar oder dieser Bericht zeigen, dass genügend Geldmittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; die Höhe dieser Zwischenausschüttungen darf den seit dem letzten Geschäftsjahr realisierten Gewinn - zuzüglich etwaiger Gewinnvorträge und ausschüttbarer Rücklagen, sowie abzüglich etwaiger Verlustvorträge und gesetzlich verpflichtender Rücklagen - nicht übersteigen.;
- (iii) die Entscheidung zur Zahlung von Zwischendividenden wird vom Geschäftsführerrat getroffen; und
- (iv) es wurde zugesichert, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht beeinträchtigt werden.

VI. Auflösung - Liquidation

15.1. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt; die Liquidatoren werden durch die Generalversammlung der Gesellschaft oder durch den etwaigen alleinigen Gesellschafter ernannt, durch die/den auch die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren festgelegt werden. Sofern nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung des Vermögens und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

15.2. Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt oder an den etwaigen alleinigen Gesellschafter ausgeschüttet.

VII. Allgemeine Bestimmung

16. Alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte werden durch das Gesetz geregelt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung - Zahlung

Daraufhin erklärt Connaught Hill Investments S.à r.l., wie vorstehend angegeben, zwölftausendsechshundert (12.600) Gesellschaftsanteile als Namensanteile, jede mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-), zum Preis von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) zu zeichnen.

Die Einlage für so gezeichnete Gesellschaftsanteile wurde vollständig in bar eingezahlt, so dass der genannte Betrag von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) somit zur Verfügung der Gesellschaft steht, wie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Die gesamte Einlage in Höhe von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat der Alleingeschafter der Gesellschaft, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

- Herr Erwan LE BERRE, Managing Director, geboren am 17. November 1972 in Bourges, Frankreich, geschäftsansässig in 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Herr Robert FABER, Privatangestellter, geboren am 15. Mai 1964 in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, geschäftsansässig in 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxemburg; und
- Herr Matthias LUECKER, CEO, geboren am 16. Dezember 1968 in Darmstadt, Deutschland, geschäftsansässig in 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist in 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber diese Urkunde zu Luxemburg unter dem eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Person vorgelesen wurde, hat dieser Bevollmächtigte die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Guilbert, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 août 2014. Relation: RED/2014/1744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 5. August 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014127035/434.

(140143732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Unigestion Secondary Opportunity III, SCA-SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 180.657.

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 3 juin 2014 a adopté la résolution suivante:

1. L'assemblée générale a nommé PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour Unigestion Secondary Opportunity III, SCA-SICAV-SIF

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2014123261/15.

(140140929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Dragonfly Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 189.290.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July,
Before us, Me Marc Loesch, notary with offices in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Commercial Real Estate Debt LP, a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, with its principal place of business at 20 Old Bailey, London, EC4M 7AN, United Kingdom, registered with the companies register of England and Wales under number LP016079, acting through its general partner, Commercial Real Estate Debt GP L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Scotland, having its principal place of business at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ, and registered with the Register of Companies for Scotland under number SL 16950,

represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, lawyer with offices at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a power of attorney under private seal given on 28 July 2014, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited liability company (societe a responsabilite limitee) which it establishes as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscribers and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited liability company (societe a responsabilite limitee) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Dragonfly Finance S.à. r.l. ".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in Munsbach.

The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the municipality of Schuttrange.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint class A and class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board of Managers meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more class A Managers and one or more class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or mis-

conduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders

shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed to and fully paid up in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Transitional Provision

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2014.

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholder(s), representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at two (2) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

- Mr. Duncan Christopher Smith, born in Lewes, United Kingdom, on 21 November 1963, with his professional address at E Building, Parc d'Activite Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Jonathan Samuels, born in Salford, United Kingdom, on 14 February 1978, with his professional address at 11 Crooked Usage, London, N3 3HD, United Kingdom.

2. The Company's registered office shall be located at E Building, Parc d'Activite Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned person, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Commercial Real Estate Debt LP, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son principal établissement au 20 Old Bailey, Londres, EC4M 7AN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP016079, agissant par son associé commandité Commercial Real Estate Debt GP L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de l'Ecosse, ayant son principal établissement au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Ecosse, EH3 9VJ, et enregistrée auprès du Registre des sociétés de l'Ecosse (Register of Companies for Scotland) sous le numéro SL 16950,

représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 28 juillet 2014, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Dragonfly Finance S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Munsbach.

Le Gérant de la Société ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Schuttrange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège à l'étranger, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limitedpartnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède,

qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Conseil de gérance et commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de catégorie A et en Gérants de catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime écrit de tous les Gérants donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Gérant ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un seul Gérant, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en

même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d' un euro (EUR 1,00.-) chacune et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à deux (2) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Duncan Christopher Smith, né à Lewes, Royaume-Uni, le 21 novembre 1963, ayant son adresse professionnelle à E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Jonathan Samuels, né à Salford, Royaume-Uni, le 14 février 1978, ayant son adresse professionnelle à 11 Crooked Usage, Londres, N3 3HD, Royaume-Uni.

2) Fixation du siège social de la Société à E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Faraldo Talmon, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 août 2014. REM/2014/1715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014127053/587.

(140143890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Sim Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 104.433.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 juillet 2014 que:

Le société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A, ayant son siège social au 60, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommée comme commissaires aux comptes de la Société avec effet au 31 juillet 2014.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2020.

Il s'agit d'un dépôt rectificatif qui remplace le dépôt initial numéro L140131070 effectué le 25 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123182/15.

(140141298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Lazard Wealth Management Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 162.855.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Lazard Wealth Management Europe Holdings Limited, a company organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 50 Stratton Street, London W1J 8LL (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Carole GONNER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in on July 24th, 2014.

Which, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds the entire share capital of Lazard Wealth Management Europe S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office is at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 162.855 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary then residing in Rambrouch, dated 19 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the Mémorial), N° 2547 of 20 October 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary then residing in Rambrouch, dated 8 December 2011, published in the Mémorial, n° 352 of 9 February 2012.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,480,346 (four million four hundred eighty thousand three hundred forty-six euro) by way of the issuance of 4,480,346 (four million four hundred eighty thousand three hundred forty-six) shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

(2) Subscription to and payment of the share capital increase specified under item (1) above by way of a contribution in kind of a receivable in a total amount of EUR 4,480,346 (four million four hundred eighty thousand three hundred forty-six euro) currently held by the Sole Shareholder against the Company (the Receivable);

(3) Reduction of the share capital of the Company from EUR 6,480,346 (six million four hundred eighty thousand three hundred forty-six euro) by an amount of EUR 6,380,346 (six million three hundred eighty thousand three hundred forty-six euro) to an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) by way of the cancellation of 6,380,346 (six million three hundred eighty thousand three hundred forty-six) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each. This amount of EUR 6,380,346 shall (i) absorb the cumulative losses incurred by the Company as of 31 December 2013 in an aggregate amount of EUR 6,359,224.85 (six million three hundred fifty-nine thousand two hundred twenty-four euro and eighty-five cents) (the Cumulative Losses), (ii) fund the legal reserve of the Company for an amount of EUR 10,000 (ten thousand euro) (the Legal Reserve) and (iii) fund another distributable reserve for an amount of EUR 11,121.15 (eleven thousand one hundred twenty-one euro and fifteen cents) (the Other Reserve).

(4) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase and the share capital decrease specified under items (1) to (3) above; and

(5) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

The Sole Shareholder then takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,480,346 (four million four hundred eighty thousand three hundred forty-six euro) to bring the share capital from its current amount of EUR 2,000,000 (two million euro) to an amount of EUR 6,480,346 (six million four hundred eighty thousand three hundred forty-six euro) by the issuance of 4,480,346 (four million four hundred eighty thousand three hundred forty-six) shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the following subscription to the share capital increase resolved pursuant to the first resolution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Lazard Wealth Management Europe Holdings Limited, prenamed, represented as mentioned above, declares to:

(a) subscribe to the share capital increase of the Company represented by 4,480,346 (four million four hundred eighty thousand three hundred forty-six) new shares in the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each; and

(b) fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 4,480,346 (four million four hundred eighty thousand three hundred forty-six euro) by way of the conversion into capital of the Receivable (the Contribution in Kind).

The valuation of the Contribution in Kind is supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution in Kind is at least equal to EUR 4,480,346 (four million four hundred eighty thousand three hundred forty-six euro).

A copy of the Certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As a consequence of the above share capital increase, the Sole Shareholder holds 6,480,346 (six million four hundred eighty thousand three hundred forty-six) shares in the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 6,380,346 (six million three hundred eighty thousand three hundred forty-six euro) in order to bring it from its current amount of EUR 6,480,346 (six million four hundred eighty thousand three hundred forty-six euro) to an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) represented by 100,000 (one hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and subsequent cancellation of 6,380,346 (six million three hundred eighty thousand three hundred forty-six) shares of the Company held by the Sole Shareholder.

This amount of EUR 6,380,346 (six million three hundred eighty thousand three hundred forty-six euro) shall (i) absorb the Cumulative Losses incurred by the Company as of 31 December 2013 in an aggregate amount of EUR 6,359,224.85 (six million three hundred fifty-nine thousand two hundred twenty-four euro and eighty-five cents), (ii) fund the Legal Reserve of the Company for an amount of EUR 10,000 (ten thousand euro) and (iii) fund the Other Reserve for an amount of EUR 11,121.15 (eleven thousand one hundred twenty-one euro and fifteen cents).

Proof of the existence of the Cumulative Losses incurred by the Company of an amount of EUR 6,359,224.85 (six million three hundred fifty-nine thousand two hundred twenty-four euro and eighty-five cents) has been given to the notary by the annual accounts of the Company as of 31 December 2013, duly approved by the annual general meeting held on 18 July 2014.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 100,000 (one hundred thousand euro), represented by 100,000 (one hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 4,300 (four thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Shareholders, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Lazard Wealth Management Europe Holdings Limited, une société organisée conformément à la législation du Royaume-Uni, ayant son siège social au 50 Stratton Street, Londres W1J 8LL (l'Associé Unique),

ici représentée par Mademoiselle Carole GONNER, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant de prendre acte des points suivants:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de Lazard Wealth Management Europe S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.855 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 19 juillet 2011, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C), N° 2547 du 20 octobre 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 8 décembre 2011, publié auprès du Mémorial C, n° 352 du 9 février 2012.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

III. L'Associé Unique désire passer des résolutions sur les points ci-dessous:

1) Augmentation du capital de la Société par un montant de EUR 4.480.346 (quatre millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) à un montant de EUR 6.480.346 (six millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six euros) par voie d'émission de 4.480.346 (quatre millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

2) Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1) ci-dessus au moyen d'un apport en nature d'une créance détenue par l'Actionnaire Unique à l'encontre de la Société d'un montant total de EUR 4.480.346 (la Créance);

3) Réduction du capital de la Société de EUR 6.480.346 (six millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six euros) par un montant de EUR 6.380.346 (six millions trois cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six euros) à un montant de EUR 100.000 (cent mille euros) par voie d'annulation de 6.380.346 (six millions trois cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune. Ce montant servira (i) à absorber le montant total des pertes accumulées par la Société en date du 31 décembre 2013 pour un montant total de EUR 6.359.224,85 (six millions trois cent cinquante-neuf mille deux cent vingt-quatre euros et quatre-vingt-cinq cents) (les Pertes Accumulées), (ii) à financer la réserve légale de la Société pour un montant de EUR 10.000 (dix mille euros) (la Réserve Légale) et (iii) à financer une autre réserve disponible pour un montant de EUR 11.121,15 (onze mille cent vingt-et-un euros et quinze cents) (l'Autre Réserve);

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation, respectivement la réduction de capital mentionnées aux points 1) à 3) ci-dessus; et

5) Modification du registre des parts sociales de la Société pour refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société d'effectuer, par sa seule signature, au nom de et pour compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Associé Unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 4.480.346 (quatre millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six euros) pour le faire passer de son montant actuel EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) à un montant de EUR 6.480.346 (six millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six euros), par voie d'émission de 4.480.346 (quatre millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription suivante à l'augmentation de capital décidée lors de la première résolution.

Intervention - Souscription - Versement

L'Associé Unique déclare:

(a) souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par 4.480.346 (quatre millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune; et

(b) libérer intégralement ces parts sociales par voie de conversion en capital de la Créance (l'Apport en Nature).

L'évaluation de l'Apport en Nature est confirmée par un certificat émis par l'Associé Unique et la Société (le Certificat) qui confirme inter alia que la valeur de l'Apport en Nature équivaut au moins à EUR 4.480.346 (quatre millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient toutes les 6.480.346 (six millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six) parts sociales de la Société.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 6.380.346 (six millions trois cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 6.480.346 (six millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six euros) à un montant de EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune par voie d'annulation de 6.480.346 (six millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six) parts sociales détenues par l'Actionnaire Unique. Ce montant servira (i) à absorber le montant total des pertes accumulées par la Société en date du 31 décembre 2013 pour un montant total de EUR 6.359.224,85 (six millions trois cent cinquante-neuf mille deux cent vingt-quatre euros et quatre-vingt-cinq cents), (ii) à financer la Réserve Légale de la Société pour un montant de EUR 10.000 (dix mille euros) et (iii) à financer l'Autre Réserve de la Société pour un montant de EUR 11.121,15 (onze mille cent vingt-et-un euros et quinze cents).

La preuve de l'existence des pertes accumulées par la Société jusqu'à concurrence de EUR 6.359.224,85 (six millions trois cent cinquante-neuf mille deux cent vingt-quatre euros et quatre-vingt-cinq cents) a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2013 de la société, dûment approuvés par l'assemblée générale ordinaire en date du 18 juillet 2014.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société pour refléter les changements effectués ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à effectuer, au nom et pour compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et toute formalité y relatives.

Evaluation des frais

Le montant des frais en rapport avec le présent acte s'élève approximativement à EUR 4.300 (quatre mille trois cents euros).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur requête du mandataire des Associés, le présent acte est rédigé en anglais et en français. A la requête dudit mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gonner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. LAC/2014/35756. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125703/216.

(140142390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.